



CONSEIL MUNICIPAL  
Procès-Verbal  
Séance du 7 avril 2026

En Exercice : 15 L'An Deux Mille Vingt-Six,  
Présents : 14 Le 7 avril à dix-neuf heures  
Votants : 15

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 mars 2026, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Barbara BELAMY, Maire.

**Présents** : MM & MMES Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Francis LETELLIER, Jocelyne ZAJEWSKI, Jean-Louis TANQUEREL, Adjoints au Maire, Catherine DENION, Danièle CRIDLING, Bruno DUPLESSIS, Fabrice LETELLIER, Ghislain de BOISHÉBERT, Maxime CAGNIARD, Anne-Laure LETELLIER, Maxime FOUQUERAY, Adrien LE MAÎTRE, Conseillers.

**Absente excusée** : Mme Sonia BOUILLAND

**Pouvoir** : Mme Sonia BOUILLAND à Mme Anne-Laure LETELLIER

ORDRE DU JOUR

Madame Barbara BELAMY, Maire ouvre la séance à 19 h 00.

**Rapporteur** : La Maire

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Désignation secrétaire de séance : Mme Catherine DENION

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal ayant été bien reçu par tous les membres, Madame Barbara BELAMY, Maire ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux présents.

**Délibérations** :

- Vote du Compte Financier Unique 2025
- Affectation du résultat 2025
- Désignation des membres des commissions communales
- Désignation des représentants des syndicats, organismes et autres
- Désignation des deux délégués titulaires au SDEC Energie
- Nomination des membres de la Commission de Contrôle des listes électorales
- Désignation des représentants des commissions Caen la mer

**Points d'actualités** :

- Accessibilité de la salle communale
- Curage du Dan et point travaux Caen la mer
- Distribution du compost

## Délibérations :

### **1. Vote du Compte Financier Unique 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

#### **Section de Fonctionnement :**

Recettes réalisées	=	326 638,53 €
Dépenses réalisées	=	286 519,56 €
Résultat de l'exercice en excédent	=	40 118,97 €
Résultat reporté	=	121 231,34 €
<b>Résultat de clôture 2025</b>	=	<b><u>161 350,31 €</u></b>

#### **Section d'Investissement :**

Recettes réalisées	=	168 927,70 €
Dépenses réalisées	=	27 543,88 €
Résultat de l'exercice en excédent	=	141 383,82 €
Résultat reporté	=	255 960,90 €
<b>Résultat de clôture 2025</b>	=	<b><u>397 344,72 €</u></b>

**Reste à réaliser en investissement de 2025 reporté sur 2026**                      **20 841,10 €**

Lorsque le compte financier unique débattu relève exclusivement des opérations effectuées par un précédent maire, le maire nouvellement élu en fonction peut présider la séance de vote et même voter le CFU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune,
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### **2. Affectation du résultat 2025**

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat du budget 2025 sur le budget 2026 ainsi qu'il suit :

☞ **Affectation de l'excédent de fonctionnement de 161 350,31 € réparti ainsi qu'il suit :**

- La somme de **143 350,31 €** est affectée au **002** en section de fonctionnement (excédent reporté)

- La somme de **18 000,00 €** est affectée au **1068** en section d'investissement (excédent fonctionnement capitalisé).

### **3. Désignation des membres des commissions communales**

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L. 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. Chaque adjoint animera une commission en rapport avec sa délégation.

Aussi, le Maire propose de créer treize commissions communales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil et qui comportent au maximum treize membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à treize commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de ne pas procéder au scrutin secret, et désigne au sein des commissions :

#### **1. FINANCES – ETAT CIVIL**

Mmes Barbara BELAMY, Maire et Sophie LE BON.

#### **2. URBANISME**

MM et Mmes Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Francis LETELLIER, Maxime CAGNIARD, Maxime FOUQUERAY, Fabrice LETELLIER, Anne-Laure LETELLIER.

#### **3. TRAVAUX**

MM et Mmes Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Francis LETELLIER, Jean-Louis TANQUEREL, Bruno DUPLESSIS, Maxime CAGNIARD, Maxime FOUQUERAY, Adrien LEMAÎTRE et Fabrice LETELLIER.

#### **4. COMMUNICATION – BULLETIN**

MM et Mmes Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Catherine DENION, Danièle CRIDLING et Fabrice LETELLIER.

#### **5. TRANSPORTS – SECURITE – ACCESSIBILITE**

MM et Mmes Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Catherine DENION, Danièle CRIDLING, Bruno DUPLESSIS et Sonia BOUILLAND.

#### **6. RESEAUX – ENERGIE**

MM et Mmes Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Francis LETELLIER, et Maxime CAGNIARD.

#### **7. FETES ET CEREMONIES**

MM et Mmes Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Francis LETELLIER, Jocelyne ZAJEWSKI, Jean-Louis TANQUEREL, Catherine DENION, Danièle CRIDLING, Bruno DUPLESSIS, Fabrice LETELLIER, Ghislain de BOISHÉBERT, Sonia BOUILLAND, Maxime CAGNIARD, Anne-Laure LETELLIER, Maxime FOUQUERAY, Adrien LE MAÎTRE.

#### **8. ASSOCIATIONS – SALLE COMMUNALE**

M. et Mmes Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Jocelyne ZAJEWSKI, Jean-Louis TANQUEREL et Danièle CRIDLING.

#### **9. AIDES SOCIALES**

Mmes Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Catherine DENION et Sonia BOUILLAND.

#### **10. CORRESPONDANTS DEFENSE – SDIS**

M. et Mmes Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Francis LETELLIER, Jean-Louis TANQUEREL.

#### 11. VOISINS VIGILANTS - GENDARMERIE

M. et Mmes Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Jocelyne ZAJEWSKI, Jean-Louis TANQUEREL, Anne-Laure LETELLIER, Bruno DUPLESSIS.

#### 12. CIMETIERE

M. et Mmes Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Francis LETELLIER, Jocelyne ZAJEWSKI et Jean-Louis TANQUEREL.

#### 13. COMMUNICATION EXTERIEURE

MM et Mmes Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Francis LETELLIER et Fabrice LETELLIER.

#### 4. Désignation des représentants des syndicats, organismes et autres

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner des membres dans les délégations syndicales et autres représentations,

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués intercommunaux,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'approuver la nomination des délégués ci-dessous :
- **SIVU du RAM de la Côte de Nacre** : Titulaires, Mmes Catherine DENION et Jocelyne ZAJEWSKI.  
Suppléantes : Mmes Barbara BELAMY et Sophie LE BON.
- **Syndicat Intercommunal des 4 Chemins** :  
5 membres du bureau - Mmes Barbara BELAMY, Sophie LE BON, Anne-Laure LETELLIER, Sonia BOUILLAND, Mr Ghislain de BOIHÉBERT,  
3 délégués – Mmes Catherine DENION, Danièle CRIDLING, Mr Bruno DUPLESSIS
- **Représentant GANIL** : Mme Anne-Laure LETELLIER
- **Conseil d'Administration EHPAD intercommunal de Douvres-la-Délivrande** : Mmes Sonia BOUILLAND, Catherine DENION
- **Référent forêt-bois** : 1. Mr Francis LETELLIER – 2. Mr Maxime FOUQUERAY

#### 5. Désignation des deux délégués titulaires au SDEC Energie

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

VU, les statuts du SDEC ENERGIE, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

CONSIDERANT que les statuts du SDEC ÉNERGIE prévoient que « *Les organes délibérants de chaque membre du Syndicat concerné désignent deux délégués* ».

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de **deux délégués titulaires** pour représenter la commune au sein du SDEC ÉNERGIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner délégués titulaires du SDEC ENERGIE :

- Mr Francis LETELLIER,
- Mr Jean-Louis TANQUEREL.

#### 6. Nomination des membres de la Commission de contrôle des listes électorales

Comme évoqué par la Préfecture, cette délibération n'étant pas obligatoire ; les délégués seront choisis ultérieurement.

#### 7. Désignation des représentants des commissions Caen la mer

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner des membres des commissions, syndicats ou organismes de Caen la mer,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de ces délégués :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'approuver la nomination des délégués ci-dessous :

**URBANISME**

Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Maxime CAGNIARD, Maxime FOUQUERAY

**HABITAT – GENS DU VOYAGE**

Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Catherine DENION

**ESPACE PUBLIC – VOIRIE – ESPACES VERTS**

Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Francis LETELLIER

**TOURISME – LITTORAL**

Sophie LE BON, Danièle CRIDLING

**MOBILITES**

Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Catherine DENION et Danièle CRIDLING.

**ASSAINISSEMENT – EAU DU BASSIN DU CAENNAIS – VALLEE DU DAN**

Barbara BELAMY, Maire, Bruno DUPLESSIS.

**DECHETS - SYVEDAC**

Barbara BELAMY, Maire, Sophie LE BON, Bruno DUPLESSIS et Sonia BOUILLAND.

**CLECT**

Sophie LE BON et Maxime FOUQUERAY

**ADMINISTRATION GENERALE – RH - FINANCES**

Sophie LE BON et Maxime FOUQUERAY

**SCoT CAEN NORMANDIE METROPOLE**

Barbara BELAMY et Sophie LE BON

**TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT**

Anne-Laure LETELLIER

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Sophie LE BON, Fabrice LETELLIER

**CULTURE ET SPORT**

Barbara BELAMY et Danièle CRIDLING

**POINTS D'ACTUALITÉ**

- Accessibilité de la salle communale : Suite au contrôle par Qualiconsult de l'accessibilité aux personnes handicapées de la salle communale, il s'avère que l'entrée n'est pas conforme. Des entreprises vont être contactées afin de réaliser la mise aux normes. Maxime CAGNIARD se propose d'étudier le compte-rendu pour en analyser les différents points évoqués.

- Curage du Dan : Les arrêtés ont été distribués aux riverains concernés. Les travaux seront effectués par Caen la mer en mai/juin pour la partie communale.

- Point travaux : le terrain de pétanque a besoin d'être nivelé ; cela sera fait par Caen la mer après l'achat des graviers par la mairie. Le jeu va être installé au terrain de la Dame dans le courant de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai.

- Distribution du compost : la distribution du compost se fera sur le parking de l'atelier technique le samedi 25 avril de 9h30 à 12h00. La présence de 3 conseillers est demandée pour effectuer un roulement. Des flyers seront distribués pour information aux habitants.

Tour de table :

- Adrien Le Maître souligne le mauvais état du sol des routes. Ceci va être signalé à Caen la mer. Il indique également que les stationnements des voitures hors domicile des particuliers est souvent gênant pour le passage des engins agricoles.

- Bruno Duplessis demande si la relecture de la convention descendante établie avec Caen la mer a été effectuée. Barbara Belamy propose un moment de travail avec quelques conseillers afin de bien mettre en lumière les conditions de celles-ci.

- Francis Letellier signale qu'une deuxième dératisation a été effectuée.

- Fabrice Letellier informe que le téléphone de secours acheté n'est toujours pas branché ; il va s'occuper des démarches auprès du fournisseur.

Les bacs à fleurs au carrefour de Plumetot sont mal en point.

- Francis Letellier signale qu'un rendez-vous est fixé avec Orange vendredi 10 avril afin d'examiner les possibilités d'installation de la fibre (cinq maisons sont concernées).

- Danièle Cridling a été interrogée par un habitant sur le fait qu'il n'y avait pas de bus de ramassage scolaire pour les enfants de Périers allant à l'école de Biéville-Beuville.

Elle propose qu'une promenade dans Périers puisse avoir lieu afin d'expliquer aux habitants quelles cultures sont faites dans les champs qui bordent la commune.

Mme Cridling évoque qu'une personne a transformé un bus en bar qui permettrait de temps en temps des rencontres entre habitants de la commune et éventuellement les élus. Ce système fonctionne déjà dans d'autres communes.

- Barbara Belamy nous fait part de la proposition du boulanger de Cresserons, à savoir : venir le dimanche matin à Périers sur un créneau d'une ½ heure pour vendre pain et pâtisserie.

- Jean-Louis Tanquerel demande quelques explications après avoir vu un panneau prévoyant une installation d'une antenne relais rue du Londel.

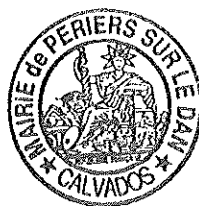
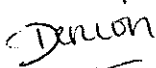
La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 2 juin 2026 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45 minutes.

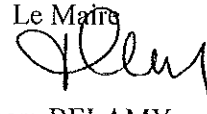
Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de séance,

Catherine DENION



Le Maire



Barbara BELAMY